

# L'Atelier Autrement

Location de salle sur jardin...à Paris

177 rue d'Alésia, 75014 Paris - Tél. 01 45 42 27 46

[www.atelierautrement.com](http://www.atelierautrement.com) - [contact@atelierautrement.com](mailto:contact@atelierautrement.com)

## CONDITIONS GENERALES

- Les réservations ne sont définitives qu'après confirmation de notre disponibilité et de la réception de votre chèque de garantie du montant ttc de la prestation; ce chèque ne sera mis à l'encaissement qu'à la fin de votre location. Toute réservation confirmée par votre chèque de garantie vaudra acceptation tacite de nos Conditions Générales.
- Indemnités en cas d'annulation :
  - a) avec préavis de plus de 3 mois: 33% (aucune indemnité n'est due si nous relouons la salle).
  - b) avec préavis de moins de 3 mois: 66% (aucune indemnité n'est due si nous relouons la salle).
- Les activités pouvant occasionner des taches ou des rayures persistantes sur les sols ne sont pas autorisées dans nos locaux; En cas de tache indélébile ou de rayure qui nécessiterait le changement des lames du parquet, il vous sera facturé une participation de 400 €.
- Un dépôt de garantie est demandé pour le matériel loué en option.
- Notre salle n'est pas louée pour des activités festives telles que mariages, fêtes, anniversaires, etc ...
- Afin de ne pas déranger le voisinage le stationnement et le bruit dans les parties communes de l'immeuble (jardin, cour, couloir, etc) ne sont pas autorisés par la copropriété et nous vous remercions de quitter les lieux en silence. L'utilisateur veillera à ne rien faire qui puisse apporter un trouble de jouissance aux voisins et à n'exercer aucune activité contraire aux bonnes moeurs. En outre il fera son affaire personnelle pour toutes réclamations ou contestations qui pourraient survenir du fait de son activité dans les biens loués, de façon à ce que l'Atelier Autrement ne puisse aucunement être inquiété ni recherché à ce sujet. L'utilisateur restera garant vis-à-vis de l'Atelier Autrement de toute action, notamment en dommages et intérêts, de la part des voisins qui pourraient provoquer l'exercice de ses activités.
- Assurance : Nous avons souscrit une assurance dommages aux biens destinée à couvrir la salle contre les incendies, dégâts des eaux et risques annexes. L'utilisateur devra souscrire une assurance dommages aux biens destinée à couvrir ses biens, objets ou aménagements, ainsi qu'une assurance responsabilité civile destinée à couvrir tous dommages corporels et matériels consécutifs à son activité. L'Atelier Autrement ne peut être tenu responsable des biens et activités de l'utilisateur.
- En cas de non respect de ces Conditions Générales l'Atelier Autrement se réserve le droit d'annuler vos réservations, dans ce cas les indemnités d'annulation resteront dues.
- En cas de force majeure telles que changement de propriétaire ou d'activité, locaux endommagés ou travaux d'urgence, etc, l'Atelier Autrement se réserve le droit d'annuler vos réservations. Dans ce cas nous nous engageons à restituer dans leur intégralité les chèques de garantie, dès déclaration de l'évènement.

Je soussigné(e) .....

Société : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....Port. : .....

Email : .....Site Web : .....

accepte les présentes Conditions Générales.

Adresse de facturation : .....

.....

Conditions particulières : .....

.....

Signature et date :

Cachet commercial :

(avec mention manuscrite : "lu et approuvé")